

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN)
tenue le 21 février 2023, à 19 h en son centre administratif (70,
rue des Oblats Est), sous la présidence de Mme Geneviève
Wagner**

Sont présents : M. Yves Bédard, directeur général
M. Carl Bergeron
M^{me} Mélissa Carbonneau
M^{me} Cynthia De Champlain
M. Serge Gaudet
M^{me} Marie-Ève Germain-Poiré
M. Martin Grenier
M. Tommy Guillemette
M^{me} Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M^{me} Josée Larivière
M^{me} Sonia Levesque (par Teams)
M^{me} Roxanne Martin
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général
M. Bobby Pagé
M^{me} Élodie Roy
M^{me} Geneviève Wagner, présidente par intérim

Est absent : M. Pier-Marc Corriveau¹

Invité : M. René Forgues, protecteur de l'élève

Visiteur : M. Piel Côté, parent de l'école Le Prélude

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts

CA-88-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté.

**3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 13 décembre 2022**

CA-89-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 13
décembre 2022 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)

M. Piel Côté vient entretenir les membres du conseil d'administration de deux
sujets² :

- la présentation d'une résolution pour sensibiliser les parents à couper le
moteur de leur véhicule lorsqu'ils attendent leurs enfants avant ou après les
cours;

¹ Il est à noter que M. Corriveau est absent de la rencontre parce qu'il représente le CSS à une séance d'information de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

² Voir le document en annexe. Il est à noter qu'un suivi sera fait à M. Côté à la suite de la discussion qui aura lieu en huis clos à la fin de la séance.

- la demande d'un appui moral concernant une situation de sécurité à l'intersection des rues Charbonneau et Laliberté.

5. Rapport des comités de travail

5.1. Comité de vérification

Mme Cynthia De Champlain, porte-parole du comité, mentionne qu'une séance du comité s'est tenue le 7 février dernier au cours de laquelle le Service des ressources matérielles est venu présenter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026*, le portrait de l'état des immeubles et le *Plan annuel de gestion des investissements* (voir le point 6.1 ainsi que les documents des points 7.2 et 7.3).

5.2. Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de M. Pier-Marc Corriveau, porte-parole du comité, M. Stéphane Morrissette mentionne qu'une consultation par courriel s'est effectuée le 15 février 2023 afin de valider les modifications proposées au projet de politique relative à la santé et à la sécurité au travail (voir le point 6.4).

5.3. Comité des ressources humaines

Mme Geneviève Wagner, porte-parole du comité, mentionne que trois séances du comité ont eu lieu afin de commencer à organiser le remplacement de la direction générale qui devrait prendre sa retraite éventuellement (voir les points 6.2 et 6.3), notamment en créant un poste de direction générale adjointe.

6. Décisions (point nécessitant une résolution)

6.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire, après consultation auprès de la ville dont elle occupe le territoire et auprès du comité de parents, doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès de la Ville de Rouyn-Noranda en février 2023;

CONSIDÉRANT les documents déposés et la présentation du directeur adjoint du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification le 7 février 2023;

CONSIDÉRANT les documents déposés aux membres du comité de parents le 14 février 2023 (LIP, art. 193);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CA-90-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le conseil d'administration fasse l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026*.

6.2. Mandat spécifique du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la direction générale au cours de l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de travailler un profil de compétences et d'expérience;

CONSIDÉRANT le besoin de créer un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* donne la responsabilité au comité des ressources humaines (art. 193.1) d'assister les membres du conseil d'administration dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience pour un directeur général et un directeur général adjoint (art. 198);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* donne la responsabilité au comité des ressources humaines (art. 193.1) d'élaborer un programme de planification de la relève en gestion au sein du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le soutien de la Fédération des centres de services scolaires du Québec, en la personne de Mme Claudine Lachapelle;

CONSIDÉRANT la séance de travail tenue à ce sujet avec les membres du comité des ressources humaines;

CA-91-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

DE DONNER au comité des ressources humaines la responsabilité de l'ensemble du processus de sélection et de nomination pour le poste de la direction générale adjointe en lien avec son éventuelle nomination comme direction générale.

6.3. Création d'un poste temporaire de direction générale adjointe

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la direction générale actuelle qui est en place depuis plus de 12 ans;

CONSIDÉRANT les enjeux organisationnels, stratégiques et administratifs qu'engendrent ce départ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une transition harmonieuse;

CONSIDÉRANT que le CSSRN accorde une grande importance à l'accueil et l'intégration de son personnel incluant le personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la séance de travail tenue à ce sujet avec les membres du comité des ressources humaines;

CA-92-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'APPROUVER la création d'un poste temporaire de direction générale adjointe qui deviendra direction générale au départ à la retraite du présent détenteur de ce poste.

6.4. Adoption de la politique relative à la santé et à la sécurité au travail

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) reconnaît que les ressources humaines de son organisation représentent son capital le plus important et sont essentielles à la pleine réussite de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT que le CSSRN préconise un milieu de travail qui assure la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychologique des personnes qui évoluent au sein de son organisation;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'employeur, le CSSRN doit respecter et faire respecter, à tous les niveaux de son organisation, les obligations prescrites par les lois et règlements régissant la santé et la sécurité;

CONSIDÉRANT que le CSSRN doit se munir d'une politique relative à la santé et à la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la présentation de la direction du Service des ressources humaines à la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait à la séance du 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après la validation (par consultation par courriel) de modifications apportées à la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022;

CA-93-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ADOPTER la *Politique relative à la santé et à la sécurité au travail* sous la cote P-60-RH;

DE CONFIRMER que ladite politique entre en vigueur à la date de son adoption.

7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information

7.1. Visite du protecteur de l'élève

M. René Forgues, protecteur de l'élève, vient présenter son travail et son rapport annuel pour l'année 2021-2022.

7.2. Portrait de l'état des immeubles et présentation des travaux effectués – Dépôt de documents

Les membres ont pu prendre connaissance des documents déposés et poser leurs questions.

7.3. Plan annuel de gestion des investissements – Dépôt de documents

Les membres ont pu prendre connaissance des documents déposés et poser leurs questions.

7.4. Calendrier scolaire officiel 2023-2024

Mme Anne-Frédérique Karsenti présente le calendrier scolaire officiel 2023-2024.

7.5. Rapport annuel 2021-2022

M. Yves Bédard présente une synthèse du *Rapport annuel 2021-2022* du CSSRN qui a été déposé sur le site Web en décembre.

7.6. Changements prévus dans les services éducatifs offerts dans les écoles et au préscolaire

M. Yves Bédard mentionne qu'il n'y a pas de changements prévus dans les services éducatifs offerts dans les écoles et au préscolaire pour la prochaine année scolaire.

8. Informations

8.1. Rapport de la Présidence

Mme Geneviève Wagner mentionne qu'elle n'a pas eu de dossiers particuliers à mener dans les dernières semaines.

8.2. Rapport de la Direction générale

M. Yves Bédard présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

8.3. Rapport du Secrétariat général

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

9. Affaires diverses

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

10. Bilan de la rencontre (huis-clos statutaire)

Mme Geneviève Wagner annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (21 h 11).

CA-94-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-95-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (21 h 28).

11. Date et lieu des prochaines séances

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le mardi 16 mai 2023 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

12. Levée de la séance

CA-96-22-23 SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 21 h 29.

Mme Geneviève Wagner
Présidente

Stéphane Morrissette
Secrétaire général

